



Révision du PLU de Belfort
Partage du diagnostic | 28 juin 2013

La place de l'état initial de l'environnement dans le PLU

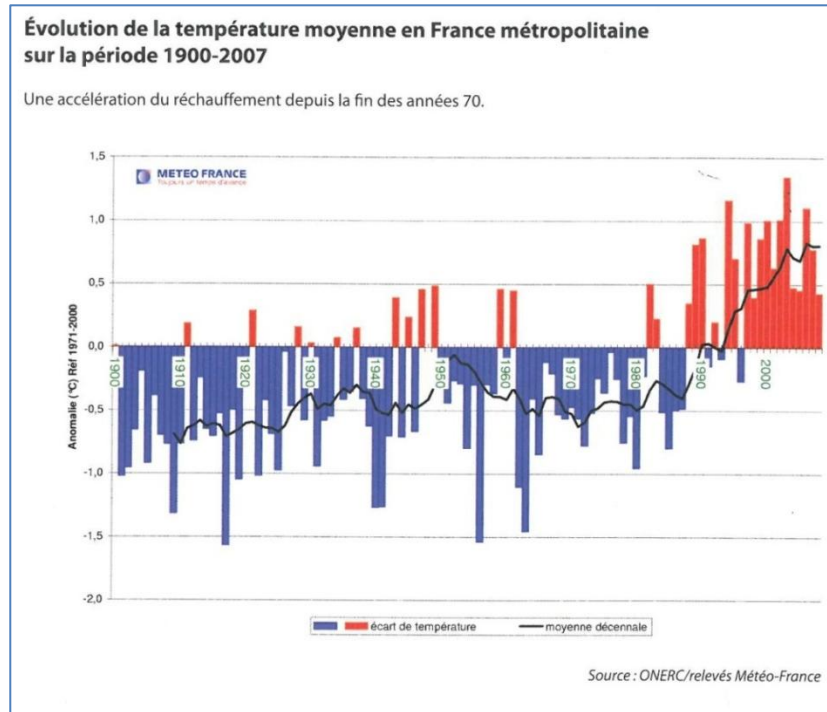
- Il contribue à la construction du projet de territoire par l'**identification des enjeux environnementaux**
- Il constitue le **référentiel** nécessaire à l'évaluation et l'état de référence pour le **suivi** du document d'urbanisme.

La clé de voûte de l'évaluation environnementale

Il doit porter sur un ensemble de **thématiques** tels que les paysages, la consommation d'espace, l'eau, l'énergie, le patrimoine naturel et bâti, les ressources, l'énergie, les risques naturels, ...

L'adaptation aux évolutions du climat

Un climat local soumis à une pluviométrie et des amplitudes de températures importantes

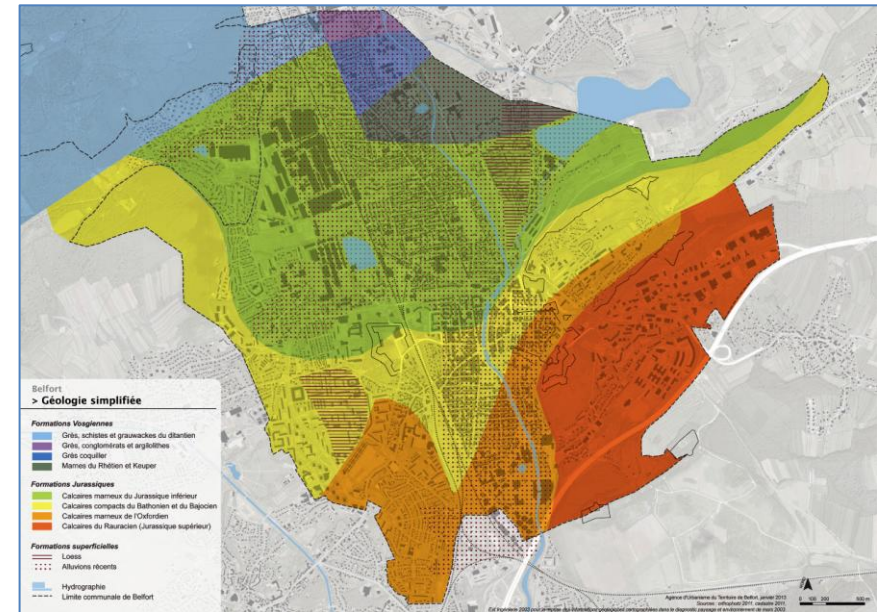
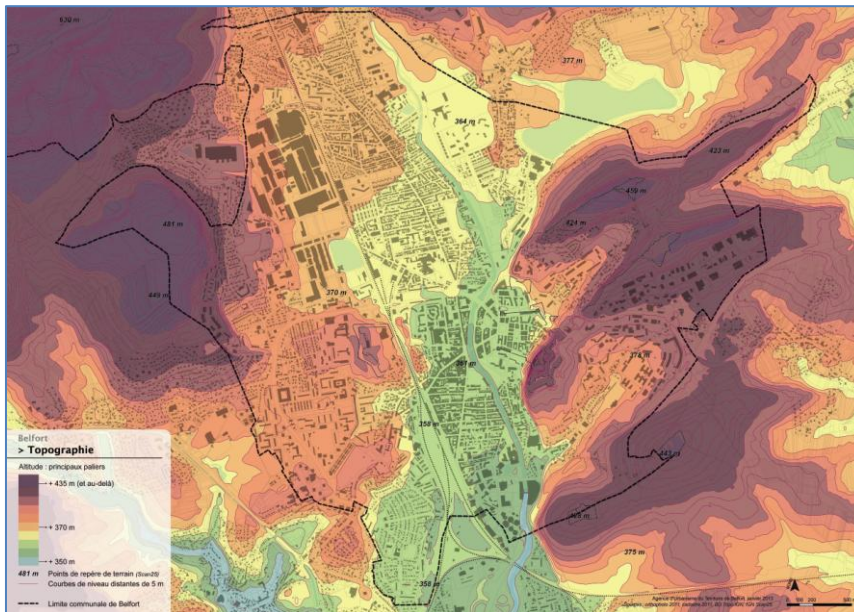


Limiter les incidences de l'évolution du climat sur la qualité de vie en adaptant l'aménagement urbain et les constructions

Une plaine encadrée par des collines

La géologie marque le territoire :

- entre Vosges (formations géologiques peu perméables) et Jura (terrains calcaires perméables)
- la plaine alluviale de la Savoureuse



Une ville encadrée par des forêts et des prairies
Une vulnérabilité du sous-sol aux éventuelles pollutions
Des pentes qui favorisent le ruissellement

La forte présence de l'eau, atout pour le cadre de vie et la biodiversité

La Savoureuse :

Un cours artificialisé et au débit torrentiel qui fait l'objet d'études pour une valorisation écologique et paysagère

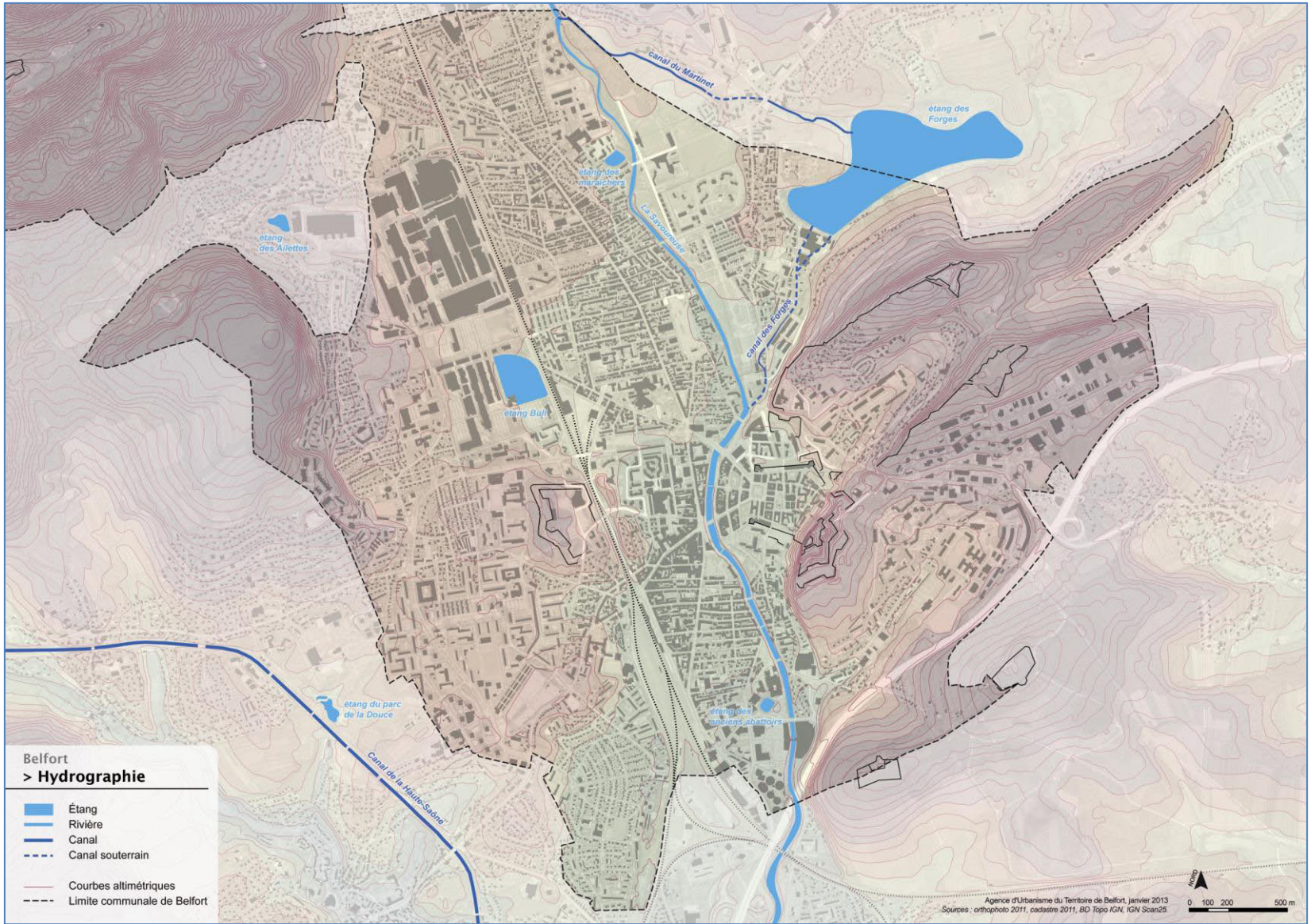
L'étang des Forges :

Un espace de loisirs bientôt conforté et un espace de préservation des milieux aquatiques et humides.

Canaux et étangs : potentiel à intégrer dans les aménagements urbains



La mise en valeur de l'eau pour un cadre de vie de qualité et le maintien de la biodiversité



Du grand paysage à la nature en ville : Belfort, une ville verte

Un effet d'écrin formé par des horizons boisés
De nombreux espaces verts urbains



Un cadre boisé pour la ville
Une structure d'espaces verts urbains à renforcer

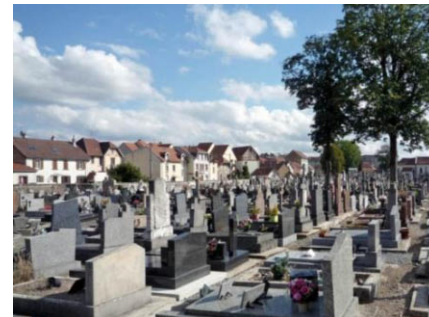
De nombreux lieux ouverts pour un effet de « respiration » en milieu urbain

Les places



La place Corbis

Les parkings



Le cimetière de Brasse

Les terrains de sport



Le stade Pierre de Coubertin, aux Résidences

Les cimetières



Entre les voies ferrées et la rue de La Fontaine

Les friches

Des espaces ouverts : leur agrément dépend de leur qualité paysagère et de la qualité de traitement des limites

Des espaces plantés à insérer dans la structure des espaces verts

Des friches à traiter a minima en attente de leur aménagement



Les atouts de la présence du végétal en ville

Des qualités paysagères

Une source de biodiversité (Ch. milieux naturels)

Un atout pour la qualité et le rafraîchissement de l'air

Une valeur sociale forte : activités de plein air, relation avec la nature, santé publique

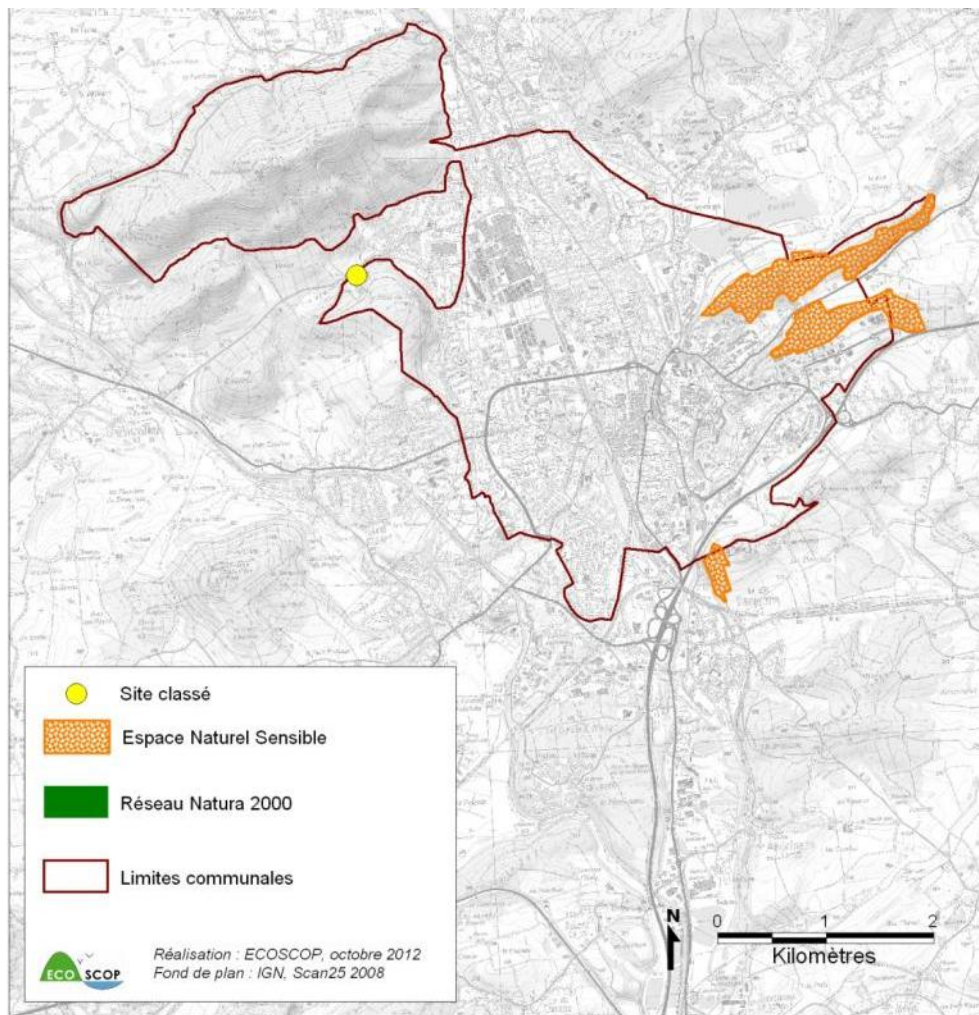


Entre Fbg de France et As de Carreau



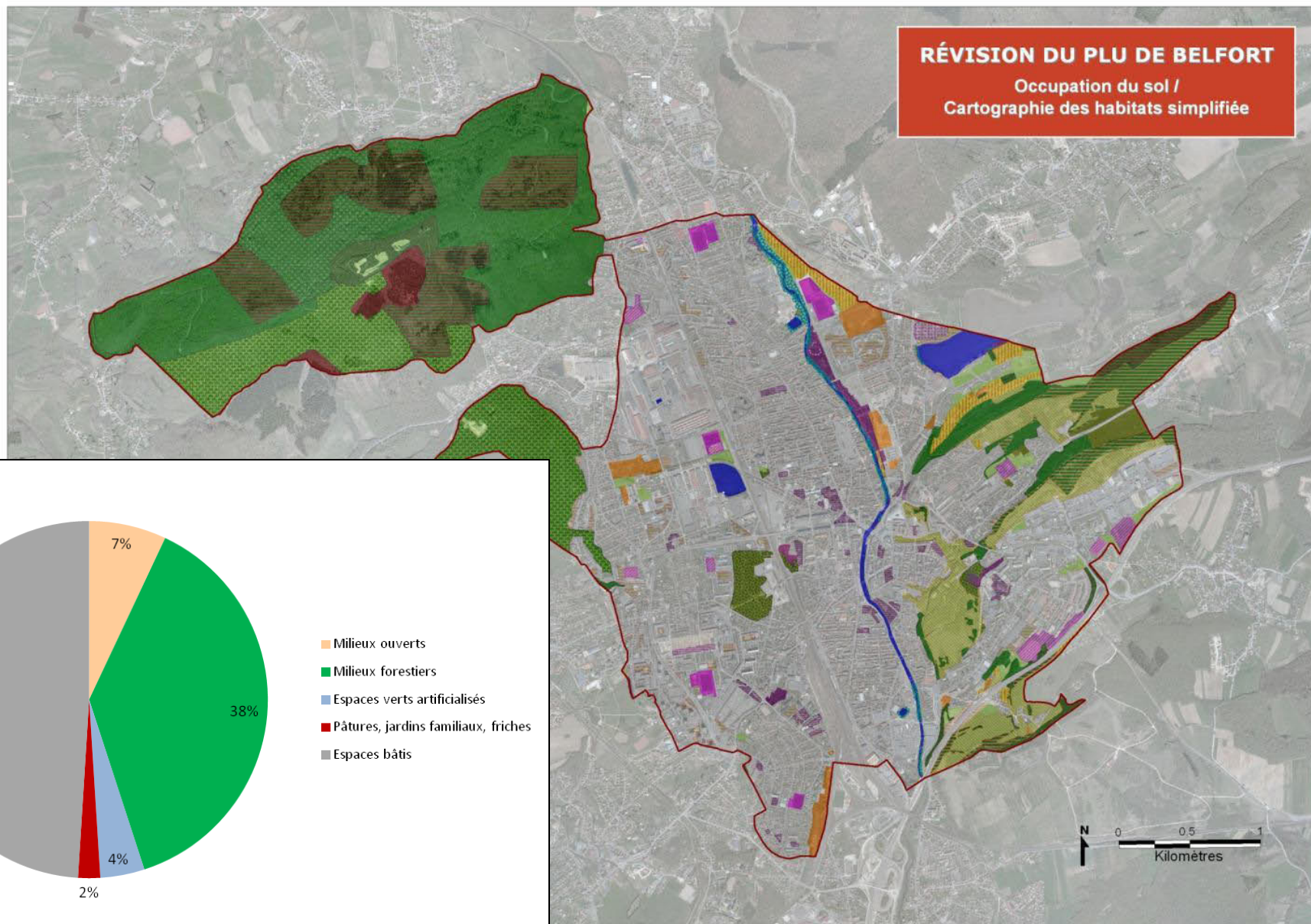
La valorisation de la nature ordinaire tant dans les espaces publics que privés

Le patrimoine naturel classé et inventorié



		Contrainte réglementaire
Périmètre d'inventaire		aucune
ZNIEFF	Etang des Forges Collines de et de Pelouses et prairies du Château Grottes de Cravanche	
Périmètre de protection		projets soumis à autorisation ministérielle ou préfectorale
Site classé	Grottes de Cravanche	
Périmètre de protection par acquisition		compatibilité avec les orientations du SCOT, obligation d'aménagement
ENS	Pelouses calcaires autour de BELFORT	
Engagements régionaux et nationaux		prise en compte dans les schémas d'urbanisme et obligation réglementaire par le Code de l'Urbanisme
TVB / SRCE (en cours)	Trame forestière Trame des pelouses sèches Trame bleue	

La diversité des habitats



Les principaux habitats naturels

Milieus forestiers

443 ha de forêt communale (gestion ONF, en futaie irrégulière);
Salbert (357 ha), Mont (58 ha), Miotte (28 ha) ;
Boisements dominés par la Chênaie et la Hêtraie-Chênaie ;
Intérêt des lisières (milieux de transition), nécessité de structuration (transition douce entre boisements et milieux ouverts)

Prairies et pelouses

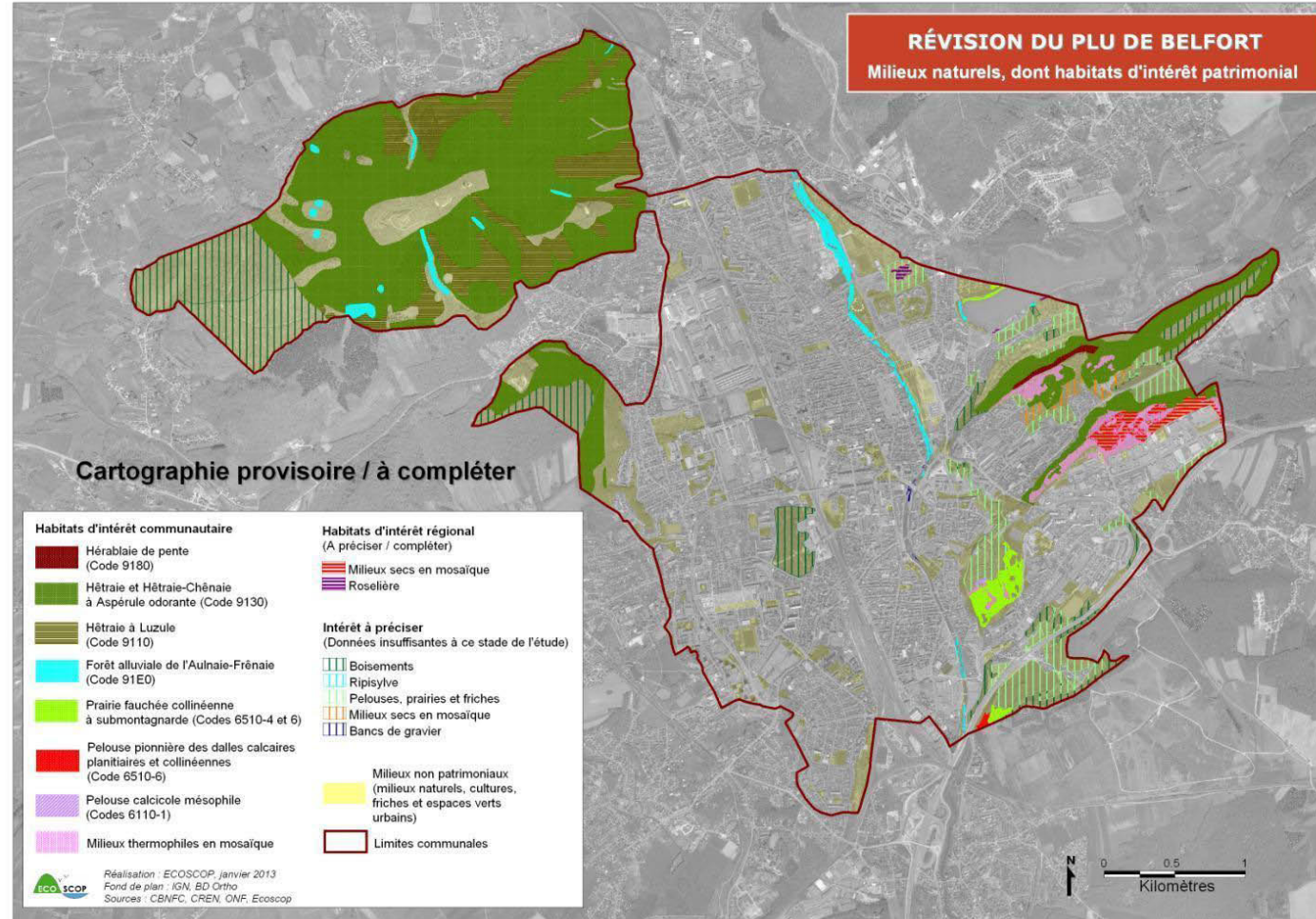
Environ 120 ha (Miotte, Château, Perches...) ;
2 grands types : pelouses sèches et prairies de fauche mésophiles ;
Qualité et intérêt en fonction du type de gestion (fréquence de fauche, etc.),
Milieux remarquables quand gestion extensive.

Autres milieux

Jardins familiaux (16 ha) : intérêt pour la faune (oiseaux, insectes) en lien avec la présence de fleurs et d'arbres fruitiers ;

Friches (19 ha) : milieux en transition, intérêt pour la faune (oiseaux, insectes) en lien avec développement de la végétation (arbustes...).

Habitats et espèces patrimoniales



Flore et Habitats patrimoniaux

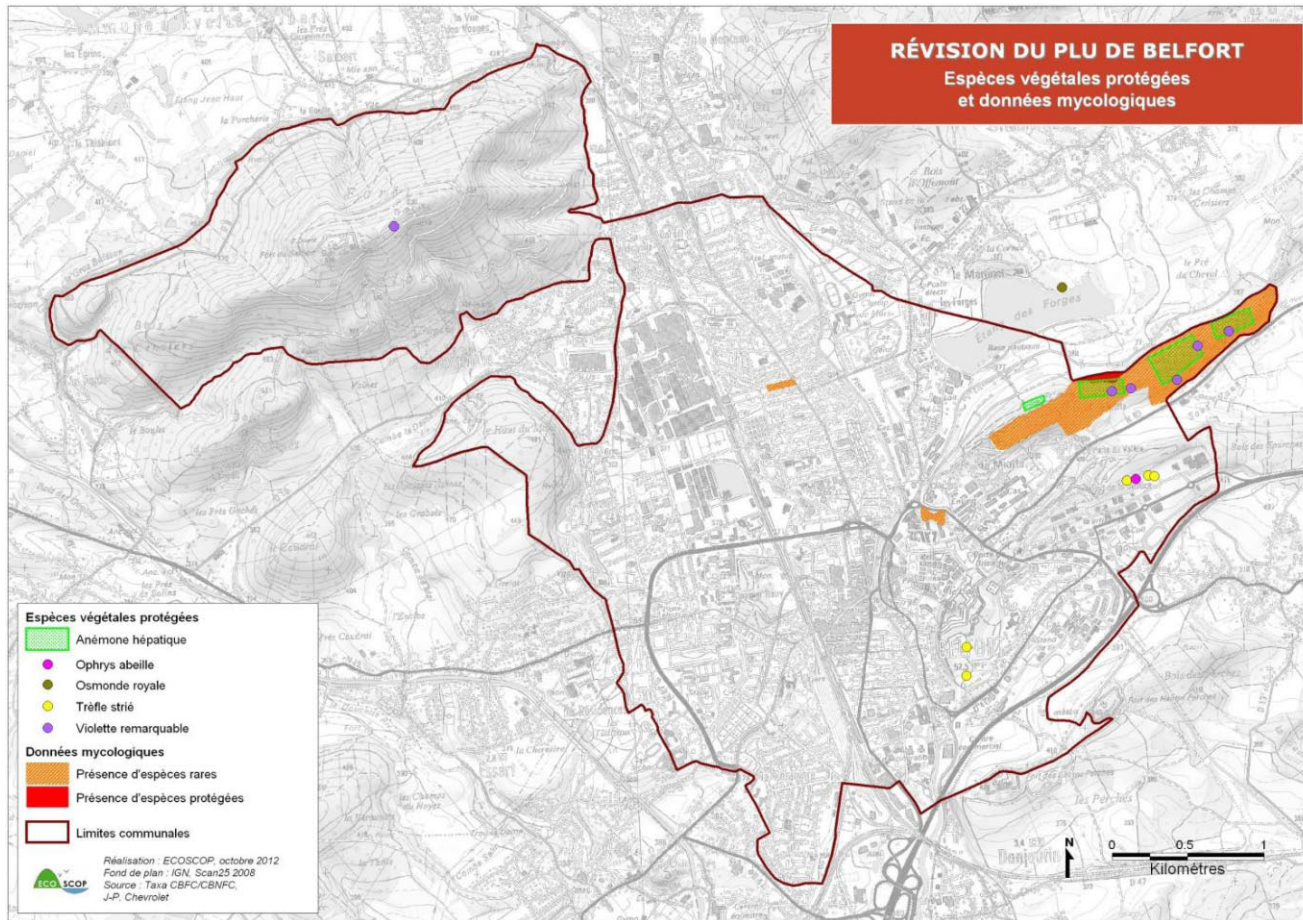
Des groupements prairiaux, humides et mésophiles, non intensifiés (surtout Etang des Forges et Perches),

Des mosaïques de milieux secs (Miotte, Justice, Château),

Des forêts mésophiles et humides (Salbert, Mont, Miotte, Justice).

➤ 18 habitats patrimoniaux (13 d'intérêt communautaire) ;

Habitats et espèces patrimoniales

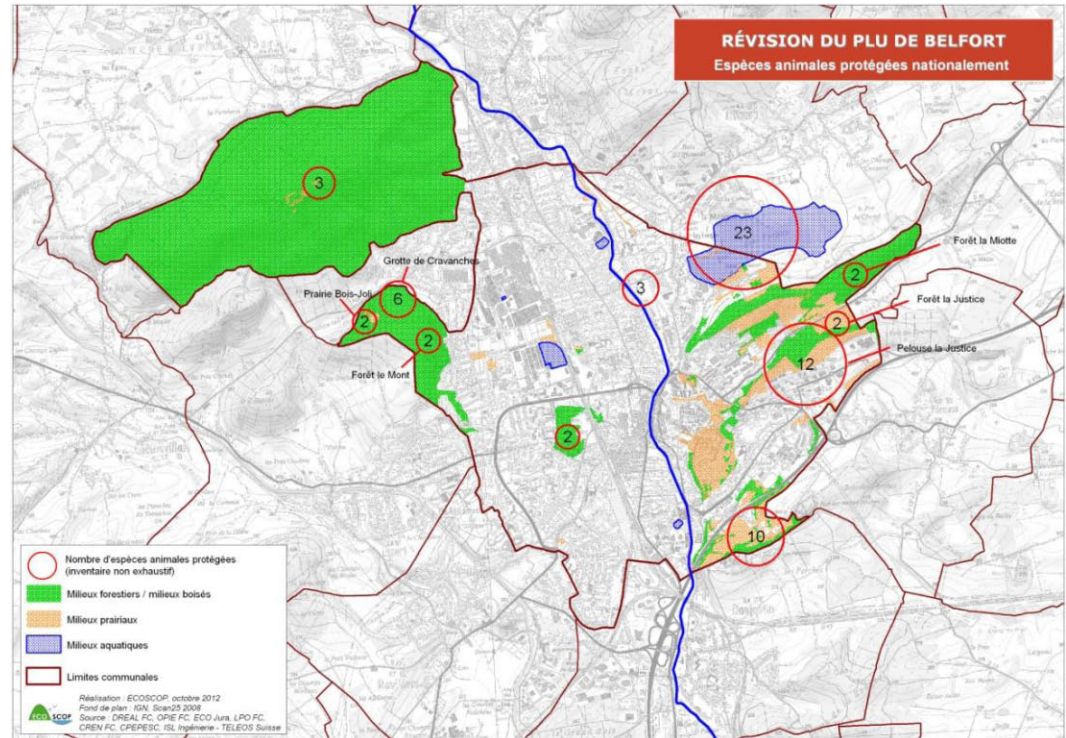


➤ 38 espèces floristiques patrimoniales, dont **7 protégées** en Franche-Comté (surtout milieux secs : Orchidées)

Habitats et espèces patrimoniales

Faune : au moins **64 espèces protégées**

- 9 mammifères protégés (dont 7 chauves-souris) – Milieux forestiers ;
- Environ 50 oiseaux patrimoniaux, dont 44 protégés et 28 en Directive Oiseaux (surtout liés à l'Etang des Forges - Offemont) ;
- 4 amphibiens patrimoniaux / protégés (forêts, Forges) ;
- 4 reptiles patrimoniaux, dont 2 protégés (pelouses sèches / Forges) ;
- 5 poissons patrimoniaux, dont 3 protégés (Savoureuse) ;
- 28 insectes patrimoniaux, dont 2 protégés (pelouses sèches / Forges).



Les zones humides

Zones humides recensées dans le cadre de l'inventaire initié par la DREAL

Nom, désignation	Localisation	Superficie (ha)	Description
Petit étang à l'Ouest du Champ de Mars	Nord	0,67	connecté à la Savoureuse ceinturé par une ripisylve sur trois côtés 4 ^{ème} berge anthropisée milieu totalement urbanisé
Etang des Forges (annexe IV)	Est	59,5	refuge LPO collectivités très forte biodiversité animale et végétale contexte urbain et agricole plan d'action 2012-2014
Ancienne réserve incendie	Nord-Ouest	0,36	totalement minéral absence de berge (pièce bétonnée) milieu industriel
Etang Bull (annexe IV)	Centre	4,5	ceinturé par une ripisylve sur presque tout le linéaire milieu totalement urbanisé scindé en deux par une digue
Petit étang de la piscine Pannoux	Sud-Est	0,32	à proximité de la Savoureuse ceinturé par une ripisylve sur les quatre côtés milieu totalement urbanisé

Les zones humides

RÉVISION DU PLU DE BELFORT Inventaires des zones humides

Cours d'eau, ripisylves et milieux palustres

- Savoureuse
- Milieux aquatiques (plans d'eau)
- Bancs de gravier alluviaux
- Ripisylve (Aulnaie-Frênaie et Saulaie) et bosquet humide
- Roselière (Etang des Forges)

Autres habitats humides

- Roselière sèche et groupement humide du Champ de Mars

Habitats dont le caractère humide doit être vérifié par la pédologie

- Friche et boisement mésophile à humide
- Prairie mésophile
- Friche nitrophile

PPRI de la Savoureuse

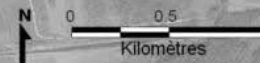
- Limite du PPRI
- Zone non imperméabilisée au sein du fuseau du PPRI (parcs, friches)

Zones humides identifiées par la DREAL

- Zones humides DREAL
- Limites communales



Réalisation : ECOSCOPE, juin 2013
Fond de plan : IGN, BD Ortho
Sources : DREAL FC, DDT 90, Ville de Belfort
Ecoscop, CBNFC, ONF

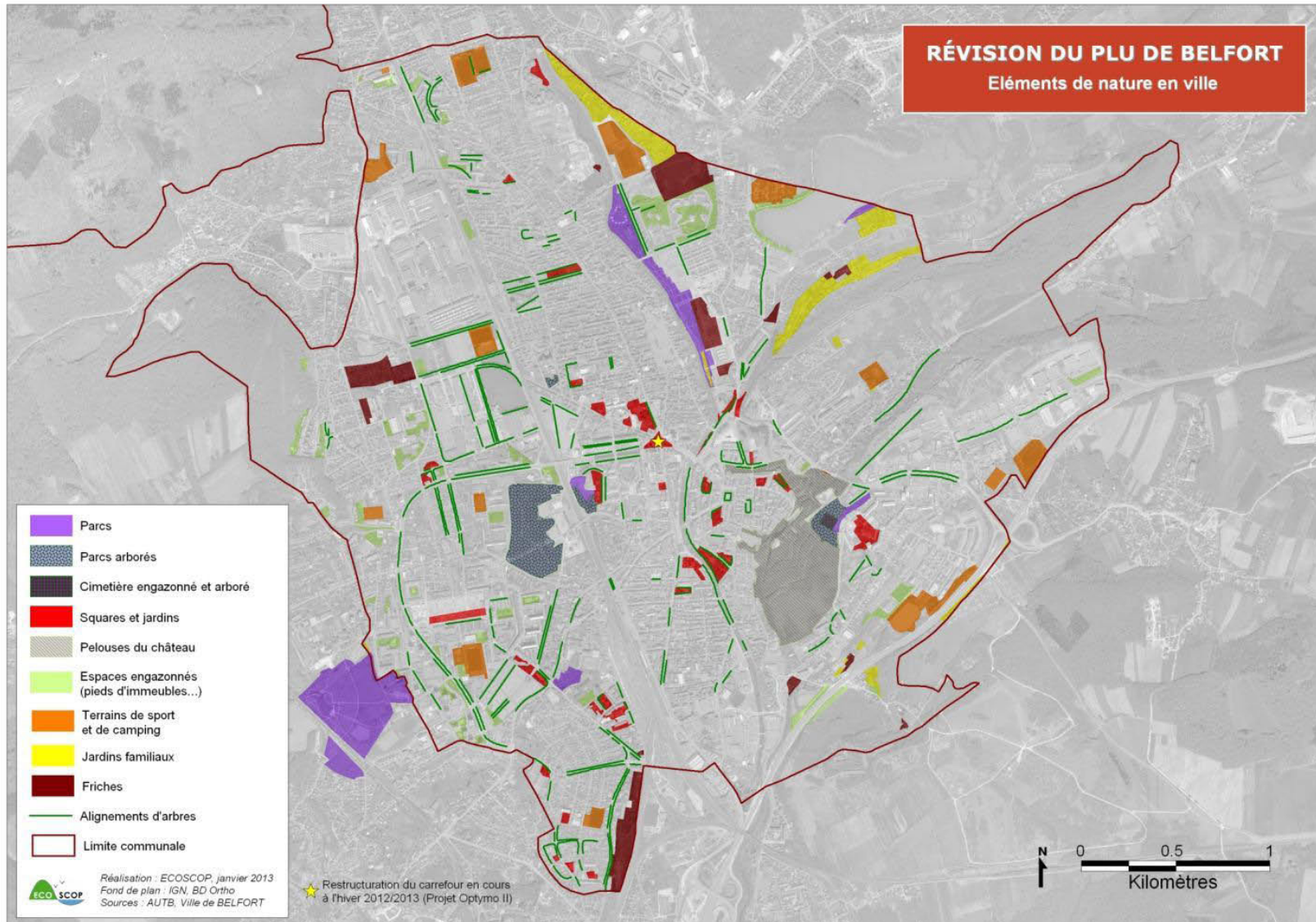


La nature en ville : intérêt faunistique, paysager et réservoir de biodiversité « ordinaire »

Espaces
verts
urbains

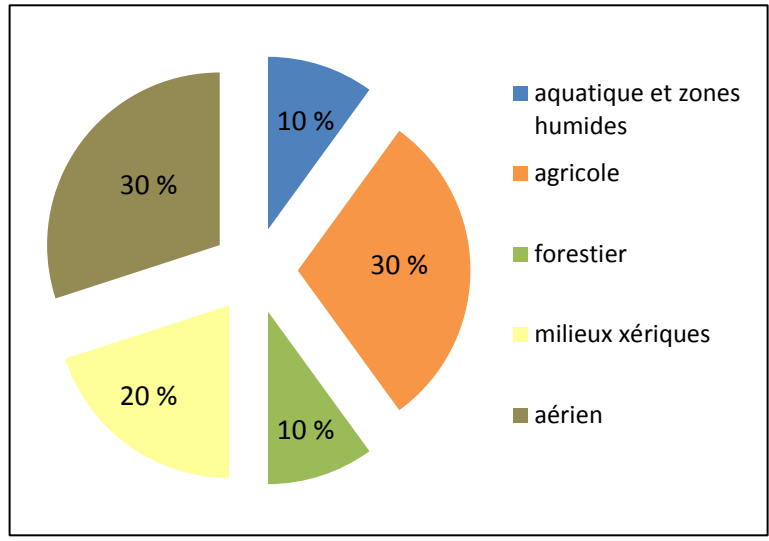
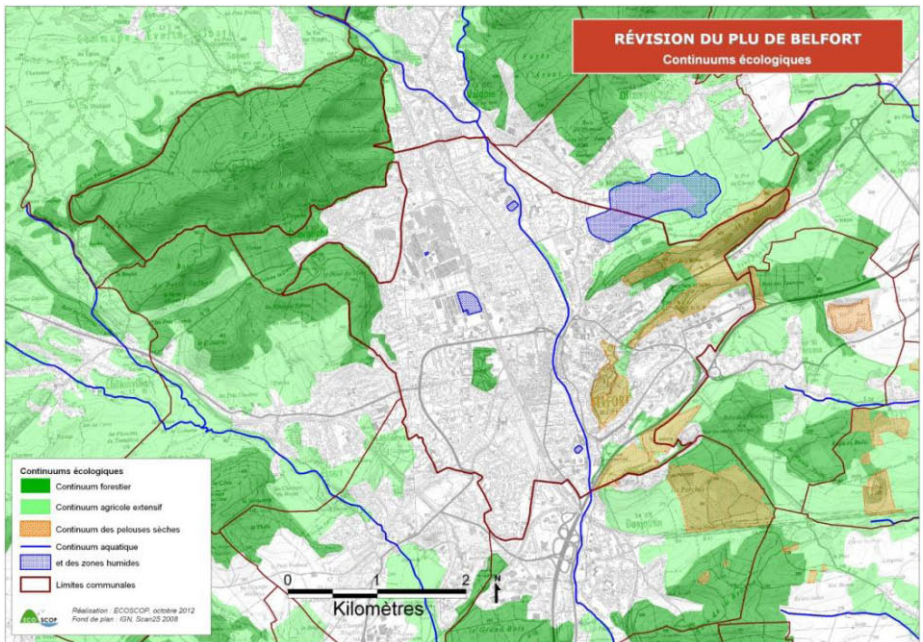
Jardins
familiaux

Délaissés
et friches

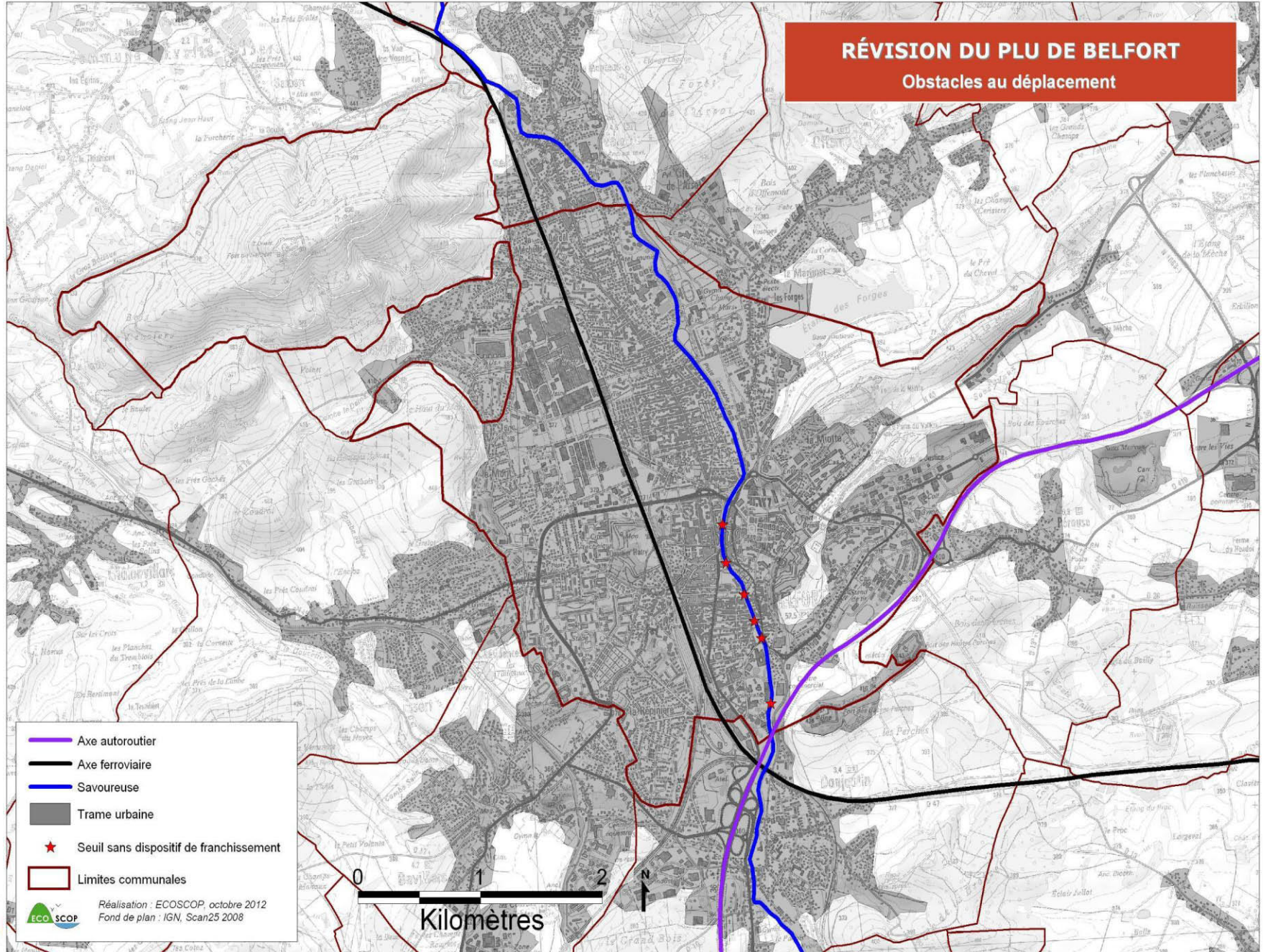


Des continuités écologiques composées de 5 sous-trames

Non cartographiée :
Sous-trame aérienne



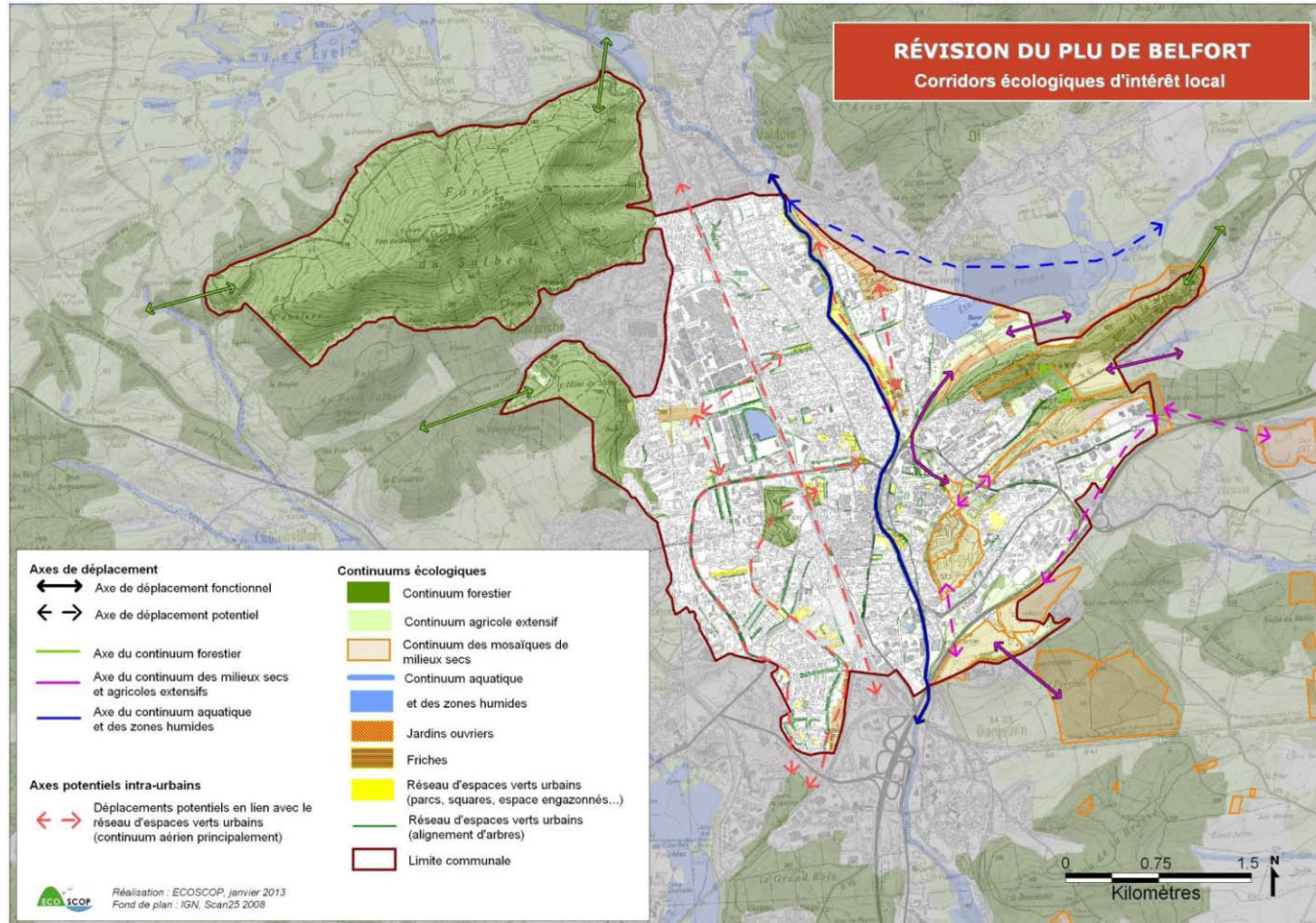
Les obstacles aux déplacements



Les continuités écologiques : de l'intérêt européen à l'intérêt local

Intérêt	Continuum	Corridor écologique
Européen	forestier	Continuité Vosges/Jura (corridor secondaire au niveau du Salbert, présence irrégulière du Lynx)
	aérien	Axe de migration Sud-Ouest/Nord-Est, le long de l'arc Jurassien
Régional	aquatique	Savoureuse et milieux humides attenants
	forestier	2 axes plus ou moins orientés Nord-Sud qui traversent le massif du Salbert 1 axe fragmenté au niveau du massif de (+ Justice)
	milieux xériques	Connexions plus ou moins fragmentées entre plusieurs sites à l'Est de BELFORT
Local	tous les continuums	Lisière forestière, réseau de fossés, cours d'eau, haies, alignement d'arbres, vergers, bosquets / arbres isolés Localisation précise en fonction de l'occupation du sol Corridors « théoriques » de la nature en ville

Les continuités écologiques d'intérêt local : Un fort potentiel d'échange qui repose sur le réseau d'espaces verts urbains et les continuums d'intérêt régional



La hiérarchisation des sites d'intérêt écologique et des continuités écologiques: La valeur écologique des habitats

Habitat naturel	Valeur écologique
Eaux stagnantes	faible à moyenne
Eaux courantes	moyenne
Fourrés (formations pré-forestières)	moyenne à <u>forte</u>
Lisières mésophiles	faible à moyenne
Prairies sèches	<u>forte</u>
Prairies mésophiles	moyenne à <u>forte</u>
Pâtures	faible à moyenne
Milieus forestiers	moyenne à <u>forte</u>
Aulnaie-Frênaie (ripisylves)	moyenne à <u>forte</u>
Roselières	faible à moyenne
Polycultures et vignes	faible à moyenne
Terrains en friches	faible à moyenne

Bilan des principaux sites naturels

	Habitats naturels	Flore	TVB	Bilan valeur écologique
Forêts				
Fort Hatry	<i>nr</i>	<i>nr</i>	faible	faible
Justice	moyenne	forte	moyenne	moyenne
Miotte	moyenne	forte	moyenne	moyenne
Mont	faible	faible	moyenne	moyenne
Salbert	moyenne	forte	forte	forte
Prairies et pelouses sèches				
Basses Perches	forte	moyenne	forte	forte
Château	moyenne	moyenne	forte	moyenne
Justice	forte	exceptionnelle	forte	forte
Miotte	forte	forte	forte	forte
Mont	<i>nr</i>	<i>nr</i>	faible	faible
Cavité souterraine				
Cravanche	-	-	faible	forte
Zones humides				
Etang Bull	<i>nr</i>	<i>nr</i>	faible	faible
Etang des Forges	forte	forte	forte	forte
Savoureuse	<i>nr</i>	<i>nr</i>	forte	moyenne

Les ressources du sol : Analyse de l'artificialisation Des espaces agricoles et forestiers Un développement de la ville sur la ville

→ Rappel réglementaire

- **Rapport de présentation** : Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers [*article L. 123-1-2 du Code de l'Urbanisme*]
- **PADD** : Objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain [*article L. 123-1-3 du CU*]

→ Méthodologie :

Identique au travail d'analyse mené dans le cadre du SCoT sur la décennie 2000-2010


- Comparaison de photographies aériennes (2002-2008)
- Comparaison de cadastres (2003/2012)
- Compléments apportés par les observatoires relatifs à l'activité immobilière et aux zones d'activité

Pour chaque espace artificialisé (parcelle) est renseigné la nature de l'occupation du sol en 2000 et sa destination en 2012 (habitat, activités, ...).

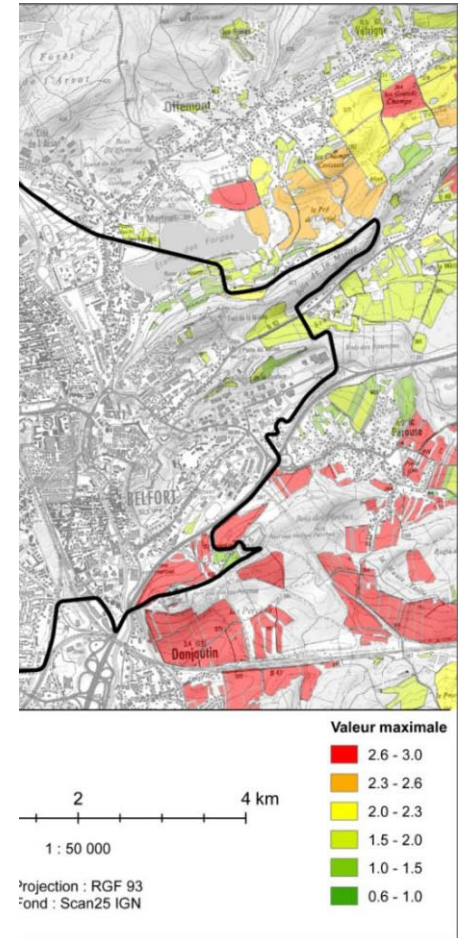
15 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés (soit 0,9 % du ban communal) pour 2000-2012 dont **91 % au sein de l'emprise urbaine de Belfort**

À destination de :

- **Habitat : 7,4 ha** (dont 6,85 ha au sein de l'emprise urbaine) pour 460 logements (420 appartements et 40 maisons) soit 152 m² par logement ;
- **Activités et EP : 3,44 ha** (dont 2,64 ha dans l'emprise urbaine)
- **Infrastructures de transport : 3,65 ha**
- Friche : 0,41 ha

 Poursuivre le développement raisonné et modéré en assurant l'équilibre entre les espaces imperméabilisés et les espaces de nature, agricoles et forestiers

Une agriculture marginale mais un réel potentiel pour une agriculture de proximité

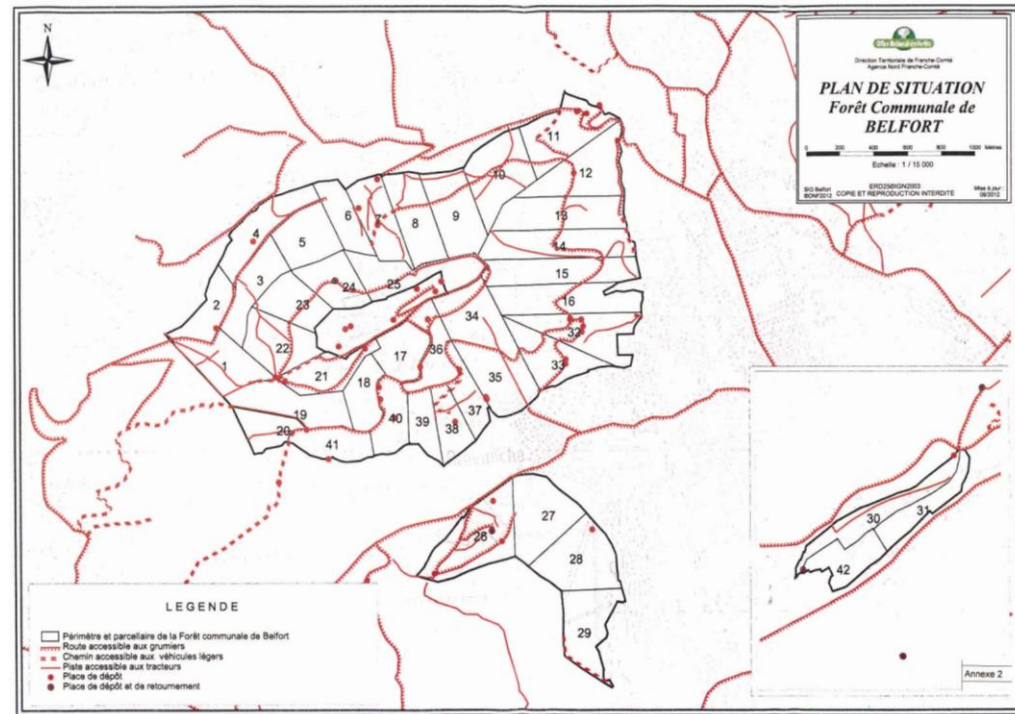


Un risque d'abandon des terres exploitées
Un potentiel à préserver pour une agriculture de proximité

Des espaces forestiers à vocation d'aménités et réserve de biodiversité

30 % de la superficie communale

Des enjeux de pression sur les lisières forestières : actions prévues dans le plan Paysage



La proximité de la forêt pour les habitants de Belfort est un véritable atout.

Le maintien de la plurifonctionnalité de la forêt

La gestion de la pression de l'urbanisation sur les lisières

La ressource en eau suffisante mais vulnérable

La ville de Belfort alimentée par les captages dans la nappe de la savoureuse à Sermamagny et par une ressource extérieure : captage sur le Doubs à Mathay.

Une consommation stable



Une dépendance de la ressource sur le Doubs mais des travaux pour sécuriser la distribution

Une consommation stable et maîtrisée pour l'avenir (lutte contre les fuites du réseau, recherche de nouvelles ressources)

Le traitement des eaux usées suffisant ***Une amélioration du traitement des eaux pluviales***

Une station d'épuration aux capacités suffisantes

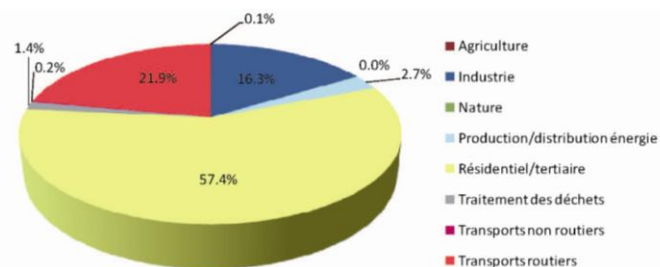
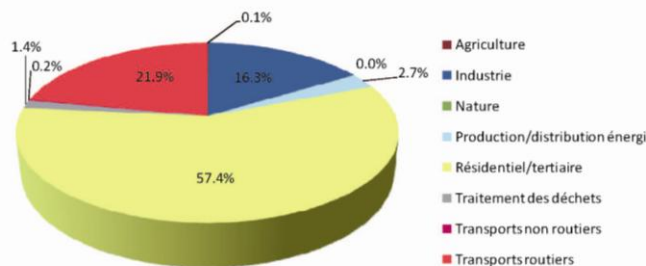
La mise en place d'obligations de traitement des eaux pluviales pour limiter le rejet direct dans le réseau unitaire qui peut parfois être surchargé.



La gestion alternative des eaux pluviales in situ
La réutilisation des eaux de pluie pour certains usages

Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre marqués par le secteur résidentiel / tertiaire

Les transports sont également fortement émetteurs de GES



Réduire la dépendance énergétique en agissant sur :

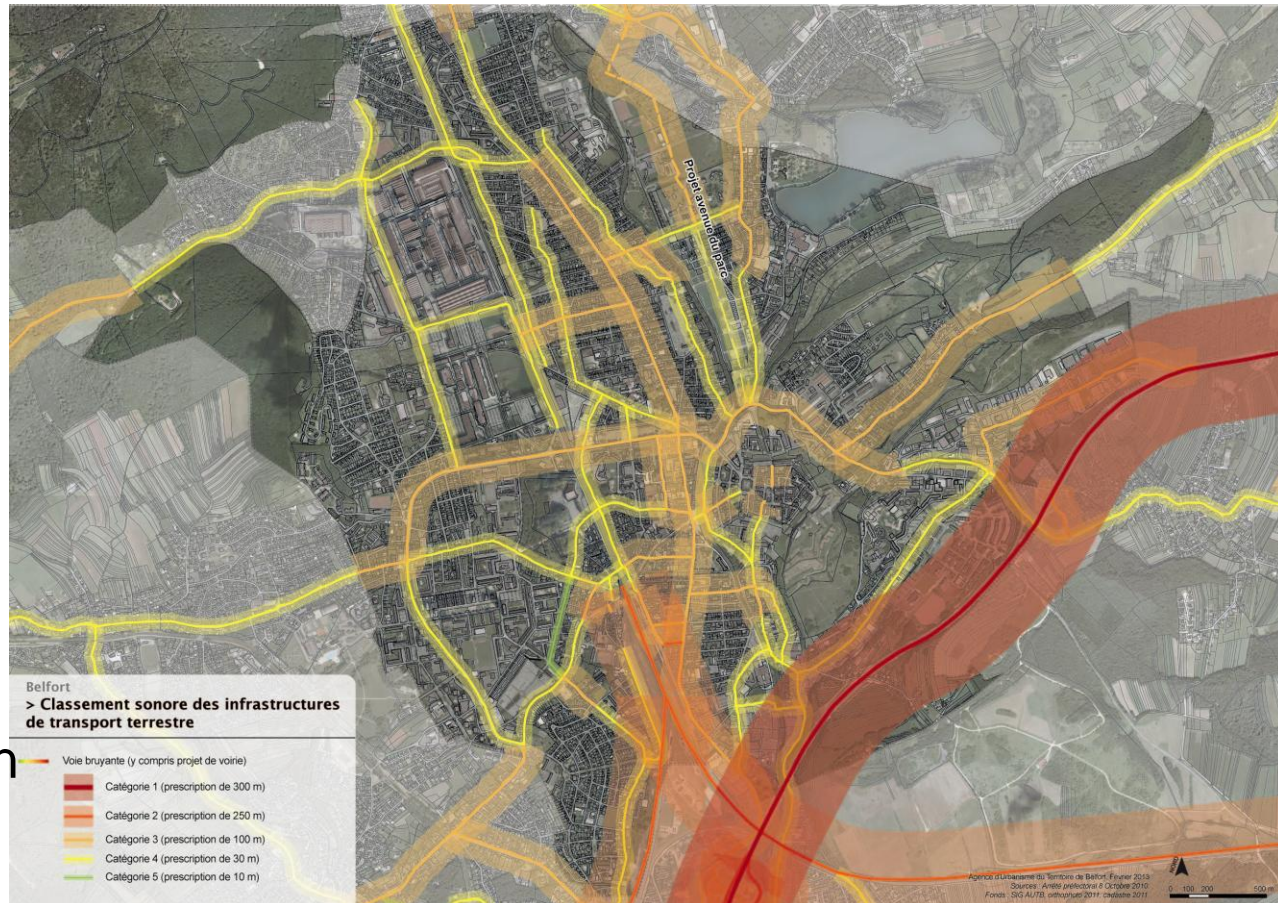


- La rénovation des bâtiments tertiaires et résidentiels
- Les déplacements

Les transports, sources de polluants atmosphériques et de nuisances sonores



Réduire la circulation automobile
S'inscrire dans le développement des transports collectifs et en mode doux (optymo 2)



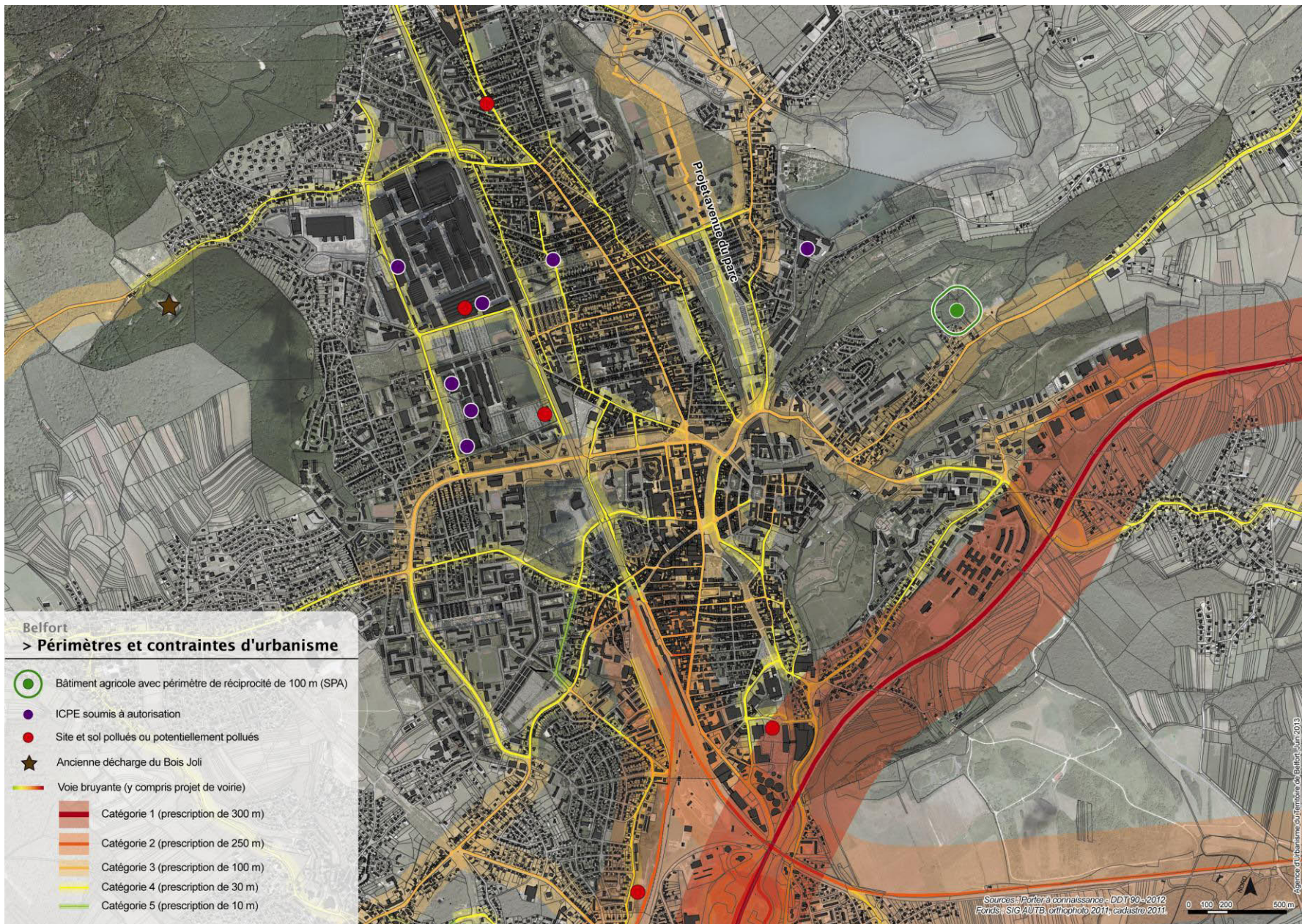
Des points de vigilance pour les opérations d'aménagement et les constructions

La prise en compte :

- De la décharge du Bois Joli et de la démarche de tri des déchets ménagers
- Du PPRi et de l'imperméabilisation des sols
- Des mouvements de terrains
- Du gazoduc
- Des sites et sols pollués et des ICPE soumises à autorisation

→ Vigilance sur les incidences de l'imperméabilisation des sols (inondations, réseaux d'eaux pluviales, terrains marneux)

Vigilance sur l'évolution des nuisances sonores



Ce qu'il faut retenir et enjeux

Une forte présence de l'eau : des atouts pour le cadre de vie et une vigilance à maintenir (imperméabilisation ruissellements, infiltrations).

Une diversité des milieux naturels et de la nature en ville : un atout majeur à conforter qui contribue à la biodiversité, à la qualité du cadre de vie, à la réduction des ruissellements, à la protection de la ressource en eau et de sa qualité.

De faibles pressions sur les ressources naturelles : la maîtrise de l'urbanisation en poursuivant la construction de la ville sur elle-même.

Un potentiel important de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre : développer les ambitions vis-à-vis du résidentiel – tertiaire en complément de l'évolution des modes de transports collectifs et propres.